



Cadre réservé à l'administration
(ne rien inscrire)

N°

Dossier à renvoyer au

CVRH de PARIS
pôle RPEC
concours externe AEP des TPE
2 rue Alfred Fouillée
75013 PARIS

Direction des Routes d'Île-de-France

DOSSIER D'INSCRIPTION

concours externe d'Agent d'Exploitation Principal des TPE Session 2026

(ouvert aux hommes et aux femmes)

Date limite d'envoi des dossiers d'inscription	: le 24 mars 2026 (le cachet de la poste faisant foi)
Date des épreuves d'admissibilité	: le 28 avril 2026
Date des résultats d'admissibilité	: le 05 juin 2026
Date des épreuves d'admission	: les 30 juin et 1 ^{er} juillet 2026
Date des résultats d'admission	: le 07 juillet 2026

Les postes offerts au concours pourront être localisés dans les centres d'entretien et d'intervention de la DIR Île-de-France.

Avant de renseigner le dossier d'inscription, lire attentivement la présentation générale ainsi que la notice explicative jointe

I - IDENTITÉ (*écrire en lettres majuscules*) :

Mme

M

Nom (nom de famille) :

Nom d'usage (nom d'usage) :

Prénom :

Autres prénoms (séparés par une virgule) :

Né·e le (jj/mm/aaaa) :

 / /

à (commune et code postal):

II- COORDONNÉES PERSONNELLES :

Les courriers de convocation adressés par le CVRH de Paris seront envoyés à cette adresse

Adresse :

Code Postal :

Commune :

DOM COM ou pays étranger :

Coordonnées téléphoniques : [2 numéros par case]

domicile : portable : travail :

Courriel :

III- CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS À UN EMPLOI PUBLIC :

□ NATIONALITÉ :

Vous êtes de nationalité française :

Oui Non

Si non, quelle est votre nationalité :

Êtes-vous en instance d'acquisition de la nationalité française :

Oui Non

□ SITUATION MILITAIRE :

Si vous êtes de nationalité française :

vous certifiez être en situation régulière au regard du Code du service national ou de la journée défense et citoyenneté :

Oui Non

Si vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France, ou d'Andorre, de Suisse ou de Monaco :

vous certifiez être en position régulière vis-à-vis des obligations de service national de l'État dont vous êtes ressortissant :

Oui Non

IV – CONDITIONS PARTICULIÈRES :

Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Pour être admis à concourir, outre les conditions générales d'accès à la fonction publique, vous devez être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (ancien V) ou d'une qualification reconnue équivalente dans les conditions fixées par le décret 2007-196 du 13 février 2007.

Cochez impérativement la case correspondant à la condition que vous attestez remplir :

Vous êtes titulaire :

- soit d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou d'un brevet d'enseignement professionnel (BEP) ou d'un titre ou diplôme homologué de niveau 3 (ancien V) (1)
- soit d'un titre ou diplôme de niveau 4 (ancien IV) (1)
- soit d'un diplôme, d'un titre de formation ou d'une attestation délivrée par une autorité compétente, attestant de l'accomplissement d'un cycle de formation d'un niveau au moins équivalent à celui requis pour l'accès au concours (1)
- soit vous pouvez justifier de 3 années d'activité professionnelle, salariée ou non salariée à temps complet, au 1^{er} janvier de l'année du concours (2)
- soit vous pouvez justifier de 2 années d'activité professionnelle, salariée ou non salariée à temps complet, au 1^{er} janvier de l'année du concours, si le candidat justifie d'un titre ou diplôme de niveau immédiatement inférieur à celui requis (niveau Brevet des collèges) (2)
- (1) joindre une photocopie du diplôme ;
- (2) joindre les pièces justificatives : curriculum vitae **et** attestations d'employeur, bulletins de salaire.

La condition de diplôme est supprimée si vous êtes (cochez la case correspondant à votre situation) :

- mère ou père de 3 enfants ou plus (3)
- sportif-ve de haut niveau (4)

(3) joindre un acte de naissance pour chaque enfant ou une photocopie du livret de famille ;

(4) joindre une attestation délivrée par le Ministère des Sports.

V - PERSONNES HANDICAPÉES :

Reportez-vous à la notice pour des renseignements complémentaires.

Êtes-vous reconnu·e travailleur·euse handicapé·e par la commission des droits et de l'autonomie (RQTH) ?

Oui Non

Si oui, 2 justificatifs seront exigés au plus tard le 24 mars 2026 (date de clôture des inscriptions):

- attestation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées vous reconnaissant la qualité de travailleur·euse handicapé·e [RQTH] en cours de validité ;
- certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration attestant la compatibilité du handicap avec l'emploi postulé et déterminant les aménagements à prévoir (formulaire joint en annexe n° 1 du présent dossier).

Dans ce cas, quels aménagements particuliers d'épreuves le médecin a-t-il préconisé :

Pour les épreuves écrites :

Pour les épreuves orales :

Le formulaire dûment renseigné par un médecin agréé ainsi que l'attestation de reconnaissance de travailleur handicapé sont à adresser au plus tard le 24 mars 2026 (date de clôture des inscriptions), délai de rigueur, au pôle RPEC du CVRH de Paris.

VI- CENTRE D'EXAMEN :

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront à Noisy-le-Grand (93160). Le déroulement des épreuves d'admission s'effectuera dans l'un des centres d'entretien et d'intervention de la direction des routes d'Île-de-France.

VII- ENGAGEMENT :

Je soussigné·e, [redacted] certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements consignés dans ce dossier et avoir eu connaissance des conditions exigées pour avoir la qualité de fonctionnaire et des conditions particulières d'accès au concours pour lequel je demande mon inscription.

A [redacted], le [redacted]

Signature du (de la) candidat·e :

Remarque : Avant expédition, relisez intégralement votre dossier et assurez-vous de l'exactitude de l'ensemble de vos déclarations.

ANNEXE N° 1 : DEMANDE D'AMÉNAGEMENT SPÉCIFIQUE :

CERTIFICAT MÉDICAL justifiant d'aménagements particuliers pour un concours de la fonction publique.

(joindre la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé – RQTH en cours de validité)

1. Cadre à remplir par le candidat :

Concours ou examen pour le recrutement

Nom et prénoms du·de la candidat·e

Né·e le

 à **2. Partie à remplir, dater, signer et remettre au candidat par le médecin agréé :**

Je soussigné·e praticien·ne de médecine générale assermenté·e

certifie que le·la candidat·e est atteint·e du handicap suivant :

et atteste que ce handicap est compatible avec l'emploi de

En conséquence, ce·cette candidat·e doit bénéficier, lors des épreuves écrites :

d'une installation dans une salle spéciale

d'un temps de composition majoré d'un tiers

d'un ordinateur équipé d'un traitement de texte

d'un sujet en braille

de l'assistance d'une secrétaire

autre mesure particulière

Observations éventuelles du praticien :

Fait à , le

Signature

3. Partie à détacher et à retourner à la DiRIF – Bâtiment Aristode – 15/17 rue Olof Palme – 94000 CRÉTEIL, par le médecin pour le règlement de ses honoraires (accompagnée d'un RIB)

Nom et prénoms du candidat :

Nom et cachet du médecin :

Numéro de SIRET :